



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

D E P A R T E M E N T D E L A C H A R E N T E M A R I T I M E

C O M M U N E D U G U A

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal**Séance du 7 octobre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le sept octobre, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Jean Mercier sous la présidence de M. BROUHARD, Maire.

Convocation : 29/09/25

Affichage : 29/09/25

Nombre de membres

- En exercice : 19

- Procurations : 3

- Votants : 15

Etaient présents : Patrice BROUHARD ; Stéphane DELAGE ; Michel REY ; Didier DEBRIE ; Mauricette GOMEZ ; Nicole DUBUC ; Marie-Pierre BIGOT ; Béatrice PREVOST ; Ghislaine JOUANNET ; Guillaume BONDOUX ; Joël CHAGNOLEAU ; Evelyne BERUSSEAU.

Excusés : Alix SICARD a donné pouvoir à J. CHAGNOLEAU. Nathalie DEDIEU a donné pouvoir à M-P. BIGOT. Fabrice STRADY a donné pouvoir à M. BROUHARD

Absents : Emmanuelle STRADY ; Christine CHAPRON ; Alain LATREUILLE ; Laurent VICI.

Secrétaire de séance : Michel REY.

2025_10_54 Procès-verbal d'installation de Madame Nathalie DEDIEU et de Monsieur Fabrice STRADY, conseillers municipaux, suite à la démission de Madame Béatrice Ortega et de Monsieur Farid Kéchidi

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Mme Ortega, 1ère adjointe, et M. Kéchidi, 4e adjoint ont tous les deux déposé une démission de leurs fonctions d'adjoint et de conseiller municipal. Ces démissions ont été acceptées par Mme la Sous-préfète en date du 25 septembre 2025, en application de l'article L.2122-15 du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux règles précisées à l'article L.270 du Code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelle que cause que ce soit.

Madame Michèle MURARO et Monsieur Anthony MASTEAU sont les candidats venants immédiatement après le dernier élu. Or, Madame Michèle MURARO et Monsieur Anthony MASTEAU ont informé la commune par courriel respectivement en date du 24/09/25 et du 01/10/25 qu'ils refusaient cette charge. Par conséquent, les candidats suivants sont appelés à siéger au conseil municipal.

Madame Nathalie DEDIEU et Monsieur Fabrice STRADY sont ainsi appelés à remplacer respectivement Mme Ortega et M. Kéchidi au sein du conseil municipal. Le tableau du conseil municipal est mis à jour en conséquence.



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-2 et L.2121-4,

Vu le code électoral et notamment son article L.270,

Considérant que Madame la Sous-préfète a accepté la démission de Madame Béatrice ORTEGA et de Monsieur Kéchidi le 25/09/2025 ;

Considérant que le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu ;

Considérant que Madame Michèle MURARO et Monsieur Anthony MASTEAU sont respectivement les suivants dans l'ordre de présentation de la liste « Le Gua Avenir » mais ne souhaitent pas siéger en tant que conseillers municipaux ;

Considérant que Madame Nathalie DEDIEU et Monsieur Fabrice STRADY sont respectivement les suivants dans l'ordre de présentation de la liste « Le Gua Avenir » appelés à siéger en tant que conseillers municipaux ;

Le conseil municipal prend acte de l'installation de Madame Nathalie DEDIEU et de Monsieur Fabrice STRADY en qualité de conseillers municipaux.

Le secrétaire de séance,

Le Maire

Patrice BROUILLARD